

Paris, le 31 janvier 2017

## **Elargissement des objectifs du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2016**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions, le Conseil d'administration du 13 décembre 2016 a décidé de confier à un prestataire de service d'investissement un mandat portant sur l'acquisition de ses propres actions dans la limite d'un volume de 250.000 actions destinées à être annulées, sur une période allant du 1<sup>er</sup> février 2017 au 30 juin 2017. Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016, le prix des actions achetées ne pourra pas dépasser la limite de 50 euros par action. Sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, ces opérations pourront intervenir à tout moment.

La mise en œuvre du programme de rachat d'actions est désormais affectée aux objectifs suivants :

- favoriser la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- et annuler des actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale.

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif au sein du dernier « Document de référence » (Chapitre 7. Assemblée Générale), enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2016 et mis en ligne sur le site internet de la Société ([www.groupe.direct-energie.com](http://www.groupe.direct-energie.com)), dans l'espace Investisseurs, Publications/agendas, lien Rapports annuels et dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

### **Rappel du descriptif du programme de rachat d'actions établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 241-5 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers**

Emetteur : Direct Energie

Cotation : Euronext

Autorisation de l'opération : Assemblée générale du 9 juin 2016

Titres concernés : Actions admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé de Nyse Euronext Paris sous le code ISIN n° FR0004191674.

Pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée : 10% du capital de la Société au jour de l'utilisation, sous déduction du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation lorsque celles-ci sont achetées pour favoriser la liquidité, ramené à 5% pour les actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange.



Prix d'achat unitaire maximum autorisé : 50 euros.

Montant maximum des achats autorisés : 203 964 825 euros (hors frais de négociation)

Objectifs du programme de rachat : (i) attribuer ou céder des actions aux salariés (ou à certains d'entre eux) et/ou aux mandataires sociaux de la Société (ou certains d'entre eux) et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise, (ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, (iii) annuler des actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale, (iv) favoriser la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, (v) conserver et remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, et/ou (vi) mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2016, soit jusqu'au 8 décembre 2017.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus : au 31 janvier 2017, la Société détenait 6.402 titres destinés à favoriser la liquidité de son titre dans le cadre du contrat de liquidité.

#### **Prochain rendez-vous :**

*Chiffre d'affaires 2016 : 28 février 2017 après bourse*

#### **A propos de Direct Energie**

Troisième acteur français d'électricité et de gaz, le groupe Direct Energie a déjà acquis et fidélisé, en France et en Belgique (sous la marque Poweo), plus de 1,9 million de sites clients résidentiels et professionnels. Acteur intégré de l'énergie, Direct Energie est présent dans la production, la fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que la vente de services énergétiques à ses clients.

Direct Energie fonde son succès depuis plus de quatorze ans sur son expertise technique, l'excellence de sa relation clients et sa capacité à innover.

En 2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé légèrement supérieur à 1 Md€ et a livré 11,4TWh d'énergie.

Pour plus d'informations : [www.direct-energie.com](http://www.direct-energie.com)

#### **Contact presse :**

##### **Image Sept**

Grégoire Lucas - [glucas@image7.fr](mailto:glucas@image7.fr) - Tel +33 (0)1 53 70 74 94

Marie Artzner - [martzner@image7.fr](mailto:martzner@image7.fr) - Tel +33 (0)1 53 70 74 31 ou +33 (0)6 75 74 31 73

##### **CM CIC Market Solutions**

Stéphanie Stahr - [stephanie.stahr@cmcic.fr](mailto:stephanie.stahr@cmcic.fr) - Tel +33 (0)1 53 48 80 57

##### **Direct Energie**

Mathieu Behar - [mathieu.behar@direct-energie.com](mailto:mathieu.behar@direct-energie.com) - Tel +33 (0)6 12 48 85 85